

Initiales du
Initiales du dir.



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ DE LYS TER**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue au Complexe Anastasia, 114 rue Isabelle, Lyster, le 2 mai 2022 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL  
Siège #2 - FRÉDÉRIC MARTINEAU  
Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
Siège #4 - LUCIE ROY  
Siège #5 - CAROLINE BÉDARD  
Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yves Boissonneault.

Mélissa Carbonneau, directrice générale et greffière-trésorière et

Suzy Côté, directrice générale et greffière-trésorière sortante, assistent également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**2022-05-88**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et greffière-trésorière d'en faire la lecture.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 4.1 - Séance ordinaire du 4 avril 2022
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 5.1 - Présentation des comptes
  - 5.2 - Adoption du Règlement 358.1 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lyster
  - 5.3 - Démission de la directrice générale et greffière-trésorière
  - 5.4 - Embauche de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière
  - 5.5 - Embauche d'un officier municipal
  - 5.6 - Embauche d'un préposé aux services municipaux
  - 5.7 - Embauche d'un journalier à l'entretien
  - 5.8 - Embauche pour le service de bar - Complexe Anastasia
  - 5.9 - Autorisation de signature chez Desjardins
  - 5.10 - Contrat pour la comptabilité en sous-traitance
  - 5.11 - Formation pour la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière
  - 5.12 - Ventes de garage 2022
  - 5.13 - Versement à la CDEL
  - 5.14 - Annulation de créances irrécouvrables
  - 5.15 - Nomination maire suppléant et d'un substitut du maire à la MRC de L'Érable

Initiales du
Initiales du dir.



- 5.16 - Programme plantation d'arbres
- 5.17 - Liste des contrats devant être publiée par la municipalité
- 5.18 - Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle
- 5.19 - Autorisation de signature - Demande de permis d'alcool
- 6 - SECURITE PUBLIQUE**
  - 6.1 - Entente de services avec l'autorité 9-1-1 - Autorisation de signature
- 7 - TRANSPORT**
  - 7.1 - Mandat - Contrôle qualitatif des matériaux - Bouclage rue des Bouleaux
  - 7.2 - Mandat de gré à gré - Plans et devis définitifs pour le déplacement du collecteur
  - 7.3 - Contrat pour le fauchage et débroussaillage
  - 7.4 - Autorisation d'un montant pour l'achat d'une camionnette
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 8.1 - Achat de matériel d'aqueduc et d'égouts et du rangement afférent
- 9 - LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1 - Embauche des animateurs du camp de jour
  - 9.2 - Contrat de location - La Petite Gamelle 2022
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11 - VARIA**
  - 11.1 - Souper virtuel d'ORAPÉ
  - 11.2 - Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec
  - 11.3 - Souper bénéfice annuel de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable
- 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

2022-05-89

**3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

**SUR LA PROPOSITION DE : CAROLINE BÉDARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

**4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2022-05-90

**4.1 - Séance ordinaire du 4 avril 2022**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit adopté.

**ADOPTÉE**

Initiales du
Initiales du dir.



## 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-05-91

### 5.1 - Présentation des comptes

#### **SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes :

Chèques numéros 15363 à 15366:	1 059.62 \$
Autres paiements :	173 264.60 \$
Grand total des paiements :	174 324.22 \$

#### **ADOPTÉE**

2022-05-92

### 5.2 - Adoption du Règlement 358.1 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lyster

ATTENDU que l'avis de motion du projet de «Règlement numéro 358.1 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lyster» a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mars 2022 et que la présentation et le dépôt du projet a également été faite lors de la même séance ;

ATTENDU que les employés ont été consultés quant au projet de Règlement 358.1 lors d'une rencontre tenue le 14 avril 2022 ;

ATTENDU que l'avis public requis pour l'adoption du règlement a été publié le 14 avril 2022;

#### **SUR LA PROPOSITION DE :PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le « Règlement numéro 358.1 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lyster ».

#### **ADOPTÉE**

### 5.3 - Démission de la directrice générale et greffière-trésorière

La directrice générale et greffière-trésorière, Suzy Côté, dépose sa lettre de démission au conseil municipal et elle quittera ses fonctions à compter du 2 mai 2022.

Le conseil municipal prend acte de la démission.

2022-05-93

### 5.4 - Embauche de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de directeur général et greffier-trésorier ;

ATTENDU les recommandations du comité de ressources humaines ;

#### **EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Mélissa Carbonneau au poste de directrice générale et greffière-trésorière à compter du 2 mai 2022.

QUE la description des responsabilités, le salaire et les conditions de travail convenus avec l'employée seront indiqués dans un contrat de travail signé par celle-ci et par le maire.

Initiales du
Initiales du dir.



QUE le conseil mandate Mélissa Carbonneau pour agir au nom de la municipalité en remplacement de Suzy Côté et dans le cadre des obligations liées à la fonction de directrice générale et greffière-trésorière.

QUE le conseil autorise le transfert de l'adhésion de l'ADMQ pour la nouvelle directrice générale.

**ADOPTÉE**

**2022-05-94 5.5 - Embauche d'un officier municipal**

ATTENDU le congé à durée indéterminée nécessaire à l'officier municipal actuellement en poste pour cause de sa santé ;

ATTENDU QUE la municipalité doit conserver le lien d'emploi avec l'officier municipal, mais qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service offert ;

**SUR LA PROPOSITION DE : FRÉDÉRIC MARTINEAU  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Elliott Breton comme employé au poste d'officier municipal.

QUE la description des responsabilités, le salaire et les conditions de travail convenus avec l'employé seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2022-05-95 5.6 - Embauche d'un préposé aux services municipaux**

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Simon Lambert comme employé au poste de préposé aux services municipaux.

QUE la description des responsabilités, le salaire et les conditions de travail convenus avec l'employé seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2022-05-96 5.7 - Embauche d'un journalier à l'entretien**

**SUR LA PROPOSITION DE : CAROLINE BÉDARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Denis Champagne comme employé saisonnier pour la période estivale 2022.

QUE la description des responsabilités, le salaire et les conditions de travail convenus avec l'employé seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2022-05-97 5.8 - Embauche pour le service de bar - Complexe Anastasia**

**SUR LA PROPOSITION DE : LUCIE ROY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Brigitte Desrochers comme employée, à titre de responsable du service-client du bar du Complexe Anastasia et

Initiales du
Initiales du dir.

pour une durée déterminée.

QUE la description des responsabilités, le salaire et les conditions de travail convenus avec l'employé seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

2022-05-98

**5.9 - Autorisation de signature chez Desjardins**

**SUR LA PROPOSITION DE : FRÉDÉRIC MARTINEAU  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le maire Yves Boissonneault et la directrice générale et greffière-trésorière Mélissa Carbonneau soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détiendra à la Caisse Desjardins de L'Érable ;

QUE ces représentants exerceront les pouvoirs de gestion suivants au nom de la municipalité :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité ;
- demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;

QU'afin de pouvoir lier la municipalité, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux (2) d'entre eux.

QUE la signataire précédente, Suzy Côté, soit retirée des signataires autorisés.

**ADOPTÉE**

2022-05-99

**5.10 - Contrat pour la comptabilité en sous-traitance**

ATTENDU le départ de la directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que de l'adjointe à la direction générale, en un même temps, et ce, en contexte de pénurie de main-d'oeuvre ;

ATTENDU la proposition de Services comptables SC présentée par Suzy Côté pour la gestion des tâches généralement attribuées à l'adjointe directrice générale, ainsi que l'offre de coaching à la direction générale ;

**SUR LA PROPOSITION DE : LUCIE ROY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Services comptables SC telle que présentée dans l'offre de service datée du 18 avril 2022 et d'une durée indéterminée.

QUE le conseil autorise le transfert budgétaire de 19 410\$ du compte Salaire adjointe (02 13020 141) vers le nouveau compte Honoraires services comptables (02 13020 410).

**ADOPTÉE**

2022-05-100

**5.11 - Formation pour la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière**

ATTENDU QUE l'ADMQ offre gratuitement le transfert d'adhésion, la formation ABC/débutant et les frais d'hébergements à la directrice générale nouvellement entrée en poste ;

Initiales du
Initiales du dir.



**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les frais de déplacement et de repas afférant à la formation, ABC/DG introduction, dispensée le 12 et 13 mai par l'ADMQ et visant spécifiquement les directeurs généraux de moins de 3 ans.

**ADOPTÉE**

**2022-05-101      5.12 - Ventes de garage 2022**

**SUR LA PROPOSITION DE : CAROLINE BÉDARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la «Journée ventes de garage» dans les rues de la municipalité le samedi le 21 mai 2022.

**ADOPTÉE**

**2022-05-102      5.13 - Versement à la CDEL**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la Loi sur les compétences municipales en vigueur depuis le 1er janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la Loi sur les compagnies, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales permet à la municipalité d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : FRÉDÉRIC MARTINEAU  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster approprie, à même son fonds général, une somme de 44 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans les comptes Promotion-municipalité (02 69000 999) et CDEL (02 62100 959).

**ADOPTÉE**

**5.14 - Annulation de créances irrécouvrables**

**REPORTÉ**

Initiales du
Initiales du dir.



**2022-05-103 5.15 - Nomination maire suppléant et d'un substitut du maire à la MRC de L'Érable**

**SUR LA PROPOSITION DE : CAROLINE BÉDARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Frédéric Martineau comme maire suppléant et substitut du maire au conseil des maires de la MRC de l'Érable pour la période du 3 mai au 7 novembre 2022.

**ADOPTÉE**

**2022-05-104 5.16 - Programme plantation d'arbres**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le «Programme d'incitation à la plantation d'arbre sur notre territoire». La somme maximale de 1 000\$ prévue pour le remboursement des arbres sera puisée au poste Matériaux divers Embellissement (02 69000 629).

**ADOPTÉE**

**5.17 - Liste des contrats devant être publiée par la municipalité**

En vertu de l'article 961.4 du *Code Municipal du Québec*, la municipalité a l'obligation de publier sur son site internet au plus tard le 31 mars 2022, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent (2021), lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$. La directrice générale et greffière-trésorière informe que la liste des contrats a été publiée sur le site internet de la municipalité dans le délai requis.

**5.18 - Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle**

En vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la municipalité doit déposer lors d'une séance du conseil, au moins une fois par année, un rapport concernant l'application de son *Règlement sur la gestion contractuelle*. La directrice générale et greffière-trésorière dépose le «*Rapport annuel sur l'application du Règlement 357 sur la gestion contractuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021*».

**2022-05-105 5.19 - Autorisation de signature - Demande de permis d'alcool**

ATTENDU QUE la municipalité doit autoriser les demandes de permis d'alcool dans ses locaux et lors d'événement ;

**SUR LA PROPOSITION DE : LUCIE ROY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise Nathalie Lizotte à procéder à la signature des demandes de permis d'alcool pour la municipalité.

**ADOPTÉE**

**6 - SECURITE PUBLIQUE**

**2022-05-106 6.1 - Entente de services avec l'autorité 9-1-1 - Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle entente est nécessaire pour que Bell Canada puisse offrir les services 9-1-1PG sur le territoire de la Municipalité de Lyster ;

Initiales du
Initiales du dir.

CONSIDÉRANT QUE l’entente de service soumise est non-modifiable puisqu’elle a été déposée et approuvée par le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC) ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

1. La signature de l’entente de service avec Bell Canada pour le service 9-1-1PG.
2. La greffière à signer l’entente telle que soumise et à y effectuer toutes modifications mineures jugées nécessaires.

**ADOPTÉ**

**7 - TRANSPORT**

**2022-05-107 7.1 - Mandat - Contrôle qualitatif des matériaux - Bouclage rue des Bouleaux**

ATTENDU l’appel de d’offres sur invitation émise pour le contrôle qualitatif du bouclage de la rue des Bouleaux ;

ATTENDU les soumissions reçues :

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Groupe ABS	20 766,32 \$
Services EXP inc.	29 398,08 \$

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe ABS au montant de 20 766,32 \$ taxes incluses.

QUE la municipalité a reçu la confirmation d’une aide financière dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale - Volet Soutien au montant de 357 966\$ pour l’exécution des travaux du réseau pluvial et de la voirie.

QUE les travaux seront financés par le règlement d’emprunt 375 approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation en date du 14 septembre 2021.

**ADOPTÉE**

**2022-05-108 7.2 - Mandat de gré à gré - Plans et devis définitifs pour le déplacement du collecteur**

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé plusieurs études et inspections en 2019 et 2020 et qu’il a été constaté que des problèmes de captage et d’infiltration étaient présents sur le réseau d’égout sanitaire du secteur « Sainte-Anastasia » ;

ATTENDU QU’une des solutions proposées par Pluritec est d’éliminer une partie du collecteur sanitaire qui est situé le long de la rivière Bécancour pour le relocaliser dans la rue Bécancour, qui est la Route 116 appartenant au MTQ ;

ATTENDU QUE ce projet s’intègre bien à une potentielle collaboration avec le MTQ pour la réfection de leurs conduites d’égout pluvial et de la chaussée ;

ATTENDU QUE selon les programmes d’aide financière disponibles auprès du MAMH pour le renouvellement des conduites, la municipalité profiterait également que le MTQ exécute des travaux pour remplacer certaines infrastructures ;  
ATTENDU l’évolution du projet, la Municipalité a demandé à Pluritec de réaliser l’étape de l’ingénierie détaillée (plans et devis) pour le projet de relocalisation du



Initiales du
Initiales du dir.



collecteur d'eaux usées « Bécancour Est » et de réfection des infrastructures de la route 116 ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'offre de services professionnels ODS36658-2 de Pluritec au montant de 89 850\$ plus taxes.

QUE la présente dépense sera remboursée en partie par le Ministère des Transports et dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2019-2023».

**ADOPTÉE**

**2022-05-109 7.3 - Contrat pour le fauchage et débroussaillage**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation qui ont été transmises aux entreprises suivantes pour recevoir des prix pour le fauchage et le débroussaillage : Aulagri inc. et Entreprises MMR Turcotte inc. ;

Soumissionnaires	Montant total de la soumission (avant taxes)
Aulagri inc.	23 400\$
Entreprises MMR Turcotte inc.	25 600\$

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le fauchage et le débroussaillage au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Aulagri inc.

**ADOPTÉE**

**2022-05-110 7.4 - Autorisation d'un montant pour l'achat d'une camionnette**

ATTENDU la nécessité de procéder à l'achat d'une nouvelle camionnette pour remplacer la dernière qui nécessite trop d'entretien.

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil autorise l'achat pour un montant maximal de 70 000 \$

QUE les membres désignés du conseil (Yves Boissonneault et Pierre-Yves Pettigrew Blanchet) procéderont à la recherche de la camionnette répondant au besoin.

QUE la somme requise pour l'achat soit puisée à même le budget de fonctionnement de l'année 2022.

**ADOPTÉE**

**8 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**2022-05-111 8.1 - Achat de matériel d'aqueduc et d'égouts et du rangement afférent**

Initiales du
Initiales du dir.



**ATTENDU QUE** la municipalité désire instaurer un inventaire de quincaillerie spécialisée pour l'entretien des systèmes d'aqueduc et d'égouts pour améliorer le délai de réponse en cas de bris et réduire les frais liés à des commandes urgentes.

**SUR LA PROPOSITION DE : FRÉDÉRIC MARTINEAU  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat des quincailleries spécialisées pour un montant de 8227.65 \$ ainsi que de rangements nécessaires au classement. La somme requise est disponible dans le budget Entretien et réparation des infrastructures d'égouts (02 41500 649) et Entretien et réparation d'infrastructure (02 41300 521).

**ADOPTÉE**

## **9 - LOISIRS ET CULTURE**

2022-05-112

### **9.1 - Embauche des animateurs du camp de jour**

**SUR LA PROPOSITION DE : CAROLINE BÉDARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les embauches suivantes pour le fonctionnement du camp de jour :

Animateurs (trices) : Charlotte Bolduc, Émile Comtois, Elliot Fournier, Joelle Labrecque, Benjamin Martineau, Ély Züger

Service de garde : Annabelle Comtois, Anaïs Paradis

Accompagnement : Ophélie Beaulieu, Gabriella Dostie, Raphaëlle Lambert-Fillion, Daphné Patry

Assistants à l'animation : Océanne Bédard, Félix Comtois, Justine Roy, Jayson Turcotte

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus avec chacun des employés seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé(e) et la coordonnatrice du camp de jour.

**ADOPTÉE**

2022-05-113

### **9.2 - Contrat de location - La Petite Gamelle 2022**

**ATTENDU QUE** les propriétaires de «La Petite Gamelle» sont intéressés à utiliser la Gare pour la période estivale 2022, entre autres, pour l'installation d'un kiosque à crème glacée, d'un comptoir de vente de sandwiches et de boisson non alcoolisée de même que pour la vente de boisson sans alcool et de pizza lors d'événements où lorsque les deux restaurants locaux sont fermés;

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte que «La Petite Gamelle» utilise une partie de la Gare.

QUE les conditions de location et les responsabilités de chacune des parties seront indiquées dans un contrat de location qui sera signé par le représentant du locataire et la responsable de la Gare de Lyster.

**ADOPTÉE**

## **10 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Initiales du
Initiales du dir.

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**11 - VARIA**

**2022-05-114 11.1 - Souper virtuel d'ORAPÉ**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte d'être partenaire et de soutenir le souper virtuel d'ORAPÉ avec une visibilité de 250\$. La somme sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**2022-05-115 11.2 - Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec**

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de participer financièrement à la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec qui se tiendra au Mont Apic le 17 septembre prochain, comme partenaire Argent pour un montant de 200\$. La somme sera puisée au poste Dons et commandites diverses (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**2022-05-116 11.3 - Souper bénéfice annuel de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable**

**SUR LA PROPOSITION DE : LUCIE ROY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux billets à 125\$ chacun pour le souper bénéfice de la Fondation du CLSC-CHSLD qui aura lieu le 11 mai 2022. La somme totale de 250\$ sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**2022-05-117 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20:50.

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du *Code Municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Yves Boissonneault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mélicca Carbonneau  
Directrice générale et greffière-trésorière

Initiales du
.....
Initiales du dir.



**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**  
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Mélissa Carbonneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 2 mai 2022.

---

Mélissa Carbonneau, directrice générale et greffière-trésorière